Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Laigné - Tome IV

Laigné. — *Albericus de Laigniaco,* 1060-1087 *(Cart. de Saint-Aubin,* t. I, p. 333). — *Eccl. de Laigniaco,* 1138 *(Cart. Noir,* p. 320).

Population : 962 hab. en 1902 ; — 977 hab. en 1908.

Les chanoines de Saint-Maurice d'Angers abandonnent au curé leur grande dîme et le trait de dîme de la Monnerie, 1612.

Curés : Vincent *Godivier* fonda un lit à l'hôpital de Craon pour un pauvre de sa paroisse, 1724. Un cadran solaire ornementé, avec écu à ses armes, est en place au presbytère (*Épigraphie,* t. I, p. 399). — Et. *Cherbonnier,* nommé en 1781, était aumônier de l'hôpital général d'Angers.

Les deux vergers, « emplacement d'église », acquis nat^{t} par N. Guioulier, de Château-Gontier, désignent sans doute le prieuré de Saint-Aubin de Frémur. Il était depuis 1600 donné en commende à des séculiers : les curés ou vicaires de Laigné. d'Athée, de la Rouaudière. En 1731, un procès était engagé par l'abbaye de la Roë contre le curé de Laigné : « *Insuper,* conclut le prieur, *justitia et pax osculentur* ». Tout était en ruine, la chapelle surtout, qui attenait au logis prieural puisqu'elle avait un vestibule commun avec la maison et qu'on montait de la chapelle par quelques degrés de pierre dans un petit grenier. Elle ne servait plus au culte en 1751.

Ecoles. — Renée Placé, maîtresse d'école, acquiert un immeuble à Pommerieux, en 1731 ; elle a le titre de maîtresse d'école et de supérieure de la charité de Laigné dans son acte de décès, 1773. — École chrétienne libre, tenue par des séculières, remplaçant celle tenue par les sœurs de Briouze.

Seigneurs. — Aubry de Laigné est témoin d'un don fait à Saint-Aubin d'Angers par Hubert de Durtal, 1060-1087. — Hardouin IX de Maillé assigne sur les dîmes en blé et en vin de Laigné et de Peuton, une rente qu'il devait au chapitre de la cathédrale d'Angers, 1468. — Le moulin du bourg est vendu en 1753 par Claude-Mathu. Bouchard, sgr de Laigné, à René Denis, meunier, 1753.

Taphurus, miles, donna à Saint-Maurice d'Angers les églises de Laigné et de Peuton, du consentement de Jeanne, sa femme, de Lisois et Gervais, ses frères. Ce don fut ratifié par l'évêque Ulger, 1125-1149.

Au mois de septembre 1792, les conventionnels Maurin et Fauchet trouvèrent à Laigné un curé suivant leur cœur. Il n'était à son poste que depuis le mois d'avril, mais quels exemples déjà il avait donnés ! Il mariait les moines, ne quittait pas l'uniforme de garde national, avait supprimé le casuel avant les décrets de l'Assemblée nationale — difficile puisqu'il n'était là que depuis le 2 avril. — Un paroissien ne veut pas qu'il enterre son père. il lui promet de ne pas prier pour lui et de le laisser faire. etc., etc. Ce « vicaire savoyard » se nommait Jules Dunand ; j'en ai parlé déjà (*Bulletin de la M.,* t. XXI, p. 70).

Une lettre anonyme, adressée à Jean Girandier, à la Beuzelinière, qui montrait avec esprit les conséquences du serment, jeta le désarroi dans la garde nationale du canton ; 70 gardes le rétractèrent, le 10 juillet 1792.

Julienne Barré, demeurant au bourg, dépose, le 9 thermidor an II, que les Brigands y sont venus et qu'ils ont tué

le citoyen Rochet, agent national, mais que loin d'en avoir ressenti du plaisir, elle tomba en faiblesse ainsi que les deux personnes qui étaient avec elle, « par la peur que nous fit, dit-elle, le bruit et les cris, sans savoir ce qui venait de se passer. » Elle est condamnée à mort, « pour avoir provoqué au retour de la tyrannie de la race sacerdotale, favorisé les Brigands et tressailli de joie à la nouvelle du massacre des républicains de Laigné ».

Du mois de janvier au mois de juillet 1795, des fermages nationaux sont perçus par Logeais, Clais, commandant, Picot, Pique-en-Bois, Hamard surtout, commandant, Lepic, capitaine, et autres, qui semblent de la division de *Jambe d'Argent.* — Le détachement républicain de Château-Gontier. ne se contente pas de réquisitionner, il pille pour piller et viole les filles et les femmes dans des circonstances abominables que dénonce le procureur syndic, 22 septembre 1794.

Un détachement occupe le bourg et parcourt le canton après la pacification, mais ne fait « que des sottises, frappe et maltraite les habitants et se f… des administrations ». Il se permet même d'arrêter les gendarmes de Craon, le président de l'administration cantonale, l'assesseur du juge de paix, l'agent municipal (9 déc. 1798). On croit, en février 1799, que le désarmement qui s'opère sans difficultés, préviendra le soulèvement, puis, quelques jours plus tard, le commissaire se retire précipitamment à Château-Gontier. Une bande dite des Chasseurs, composée, dit-on, d'émigrés. sillonne le pays. D'autres y viennent de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, commandés par Lecoq et Henry, qui font subir aux forces de Craon le grave échec de Fontenelles (26 ou 27 avril 1799). Mais ce fut surtout Bardet, dit *la Forêterie,* qui s'empara du canton et s'y tint en novembre et décembre jusqu'à la pacification qu'il alla négocier à Craon (V. ce mot).

L'*inventaire* de 1906 fut consommé le mercredi 7 mars par un percepteur accompagné de gendarmes. après protestation de M. Leroyer, curé, et à la condition que les portes seraient ouvertes à tous les fidèles. Deux jeunes gens se firent arrêter pour n'avoir pu retenir leur indignation.